

-----  
*Arrondissement de BETHUNE*

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 17 octobre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (jusqu'à la question 13), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question 2), HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS*

*Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Jean-Pierre donne procuration à BERROYER Lysiane, TASSEZ Thierry donne procuration à DOMART Sylvie*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, DELANNOY Alain, DRUMÉZ Philippe, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric*

*Monsieur JURCZYK Jean-François est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**17 octobre 2023**

**MOBILITE DURABLE**

**ACCELERATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ET DEVELOPPEMENT**  
**D'UNE STRATEGIE VELO**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100% verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a défini sa feuille de route « mobilité » en 2021 dans laquelle figure l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable pour encourager l'usage du vélo sur le territoire et répondre à l'objectif du Plan de Déplacement urbain de multiplier par 4 la part modale du vélo à horizon 2030. L'élaboration du schéma cyclable vise à faciliter l'accès aux pôles générateurs de déplacement dans les différents bassins de vie du territoire dans une logique de proximité (parcours à vélo en un quart d'heure).

Le syndicat mixte des transports, Artois Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité, vient de valider son nouveau schéma cyclable à l'échelle des 150 communes, un schéma dont l'élaboration a été conduite en partenariat avec la Communauté d'Agglomération. Il définit des itinéraires cyclables répartis en 3 niveaux selon le nombre de déplacements pendulaires internes et intercommunaux. Il est aussi accompagné d'un guide de préconisations techniques pour aider les maîtres d'ouvrages dans la réalisation d'infrastructures cyclables. Ce schéma s'impose donc à l'EPCI qui n'est pas autorité organisatrice de la mobilité.

L'action de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dans la mise en œuvre du schéma cyclable est quelque peu étroite du fait d'une compétence voirie limitée

La Communauté d'Agglomération a déjà mis en place des aménagements cyclables le long de la ligne BHNS bulle 2, au bord du canal d'Aire, et engagera prochainement la réalisation des aménagements sur les parties urbaines de l'Eurovélo 5. Elle accompagne par ailleurs les communes dans leurs aménagements en faveur des modes doux via les fonds de concours.

Une réflexion a été engagée afin d'accélérer la mise en œuvre des aménagements cyclables du schéma qui seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Il s'agira de conforter la structuration urbaine de l'Agglomération et des bassins de vie identifiés dans le Projet de Territoire en créant un réseau cyclable structurant intercommunal. Ce réseau reliera, par des aménagements cyclables sécurisés et apaisés, les principaux pôles générateurs de déplacement des 7 bassins de vie aux communes de leur 1ère couronne dans une logique de proximité (1/4h à vélo) via les itinéraires du schéma cyclable d'Artois Mobilités. Le choix des itinéraires à aménager en priorité, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, pour relier les communes aux pôles générateurs de déplacement (gares, ZAE, lycées et collèges, ...) sera fait en étroite collaboration avec les communes concernées et le département.

Suite à une phase d'étude de faisabilité, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane souhaite pouvoir répondre à différents appels à projet de l'État portés par le fonds « Mobilités actives », mais aussi bénéficier des financements de la Région et du Département dans le but d'obtenir un accompagnement financier pour accélérer la réalisation de ce réseau cyclable intercommunal.

Par ailleurs la Communauté d'Agglomération accompagnera les communes dans le déploiement de leurs aménagements cyclables complémentaires au réseau structurant intercommunal en apportant expertise et financements (via les fonds de concours modes doux).

Au-delà de ce réseau cyclable structurant intercommunal facilitant les déplacements du quotidien vers les pôles de centralité des bassins de vie, il sera proposé, à partir de 2024, une réflexion sur l'extension des itinéraires de la chaîne des parcs complémentaire à ceux déjà réalisés (Eurovélo 5, Canal d'Aire) pour irriguer plus largement les communes rurales et favoriser la pratique du cyclotourisme et les déplacements du quotidien à vélo.

Enfin au-delà de son action phare visant à favoriser l'usage du vélo qu'est le pass mobil agglo il est proposé de mener une action de sensibilisation des enfants pour développer le savoir rouler à vélo avec un objectif de 100% d'initiés à horizon 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'assemblée d'approuver ces premiers principes de mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois mobilités sur notre territoire et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à solliciter les différents financements qui pourront potentiellement venir compléter le budget prévu par notre EPCI (Etat, Europe, Région, Département, ...) »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** les premiers principes de mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois mobilités sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à solliciter les différents financements qui pourront potentiellement venir compléter le budget prévu par notre EPCI (Etat, Europe, Région, Département, ...),

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2023**

Et de la publication le : **20 OCT. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



**CHRÉTIEN Bruno**



**CHRÉTIEN Bruno**

